



Arrêté du 10 JUILLET 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 JUILLET 2024 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

ARRETE :

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

ARTICLE 1 :

Madame Vanille CHAMPEIX, Directrice Technique, pour :

- signer les correspondances courantes et transmissions des secteurs d'activité placés sous sa responsabilité,
- signer les devis et factures locataires relatives à des imputations locatives,
- signer les bordereaux de déchets liés aux opérations placées sous sa responsabilité,
- signer les correspondances courantes liées à la gestion des sinistres (correspondances assureurs, experts, locataires),
- signer les bons de commande hors marchés inférieurs à 4 999,99 € HT dans la limite de la lettre de commande annuelle autorisée par le Directeur général pour la gestion des sinistres,
- signer les pièces constitutives des marchés passés dans le cadre des procédures internes, en consultation simple (hors avenants) au titre de sa spécialité : Lettre de consultation, Cahier des charges CCP CCAP CCTP, Acte d'engagement, Marché, Lettre de notification, Ordre de service, ainsi que les pièces annexes : courrier aux candidats non retenus et courrier suite demande d'informations d'un candidat évincés,
- signer les pièces constitutives des marchés passés dans le cadre des procédures internes, en procédure adaptée (hors avenants), au titre de sa spécialité, en application de la décision de la Commission des Achats : Acte d'engagement et annexes diverses, Pièces financières BPU DQE DPGF, Cahier des charges CCP CCAP CCTP, Offre technique du titulaire (mémoire technique, note méthodologique), Pièces techniques (plans, diagnostic amiante, RICT), Courrier de notification du marché, Ordre de service, ainsi que les pièces annexes : règlement de consultation et avis d'appel à la concurrence,
- signer les pièces des marchés passés dans le cadre des procédures internes, marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable (hors avenants) : lettre de consultation, cahier des charges (CCP, CCAP, CCPT...), acte d'engagement, marché, lettre de notification, ordre de service,
- signer les bons de commande pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit
- signer les courriers aux entreprises relatifs à l'exécution des marchés (mise en demeure...),
- signer les dépôts de plainte.



Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 087-278708516-20240710-20240710_AVC-AI



ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Spécimen de la signature de
Vanille CHAMPEIX
Directrice Technique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Champeix', enclosed in a rectangular box.

Fait à Limoges, le 10 JUILLET 2024

La Directrice Générale

Céline MOREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Moreau', positioned below the name.

